

PERTES THERMIQUES ^{16^h}

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Durée	16 heures	
Préalables	Notions de base en mathématiques	
Clientèle visée	Toute personne qui doit concevoir, estimer et installer des systèmes de chauffage à eau chaude ou à air chaud.	
Frais	Membre : 225 \$	Non-membre : 295\$
Formateur	Serge Tremblay	

OBJECTIF

Utiliser la méthode de calcul des besoins en chauffage suggérée par la norme CAN/CSA-F280 et déterminer la puissance requise des appareils de chauffage et de refroidissement résidentiels.

CONTENU

Principes de calcul
 Domaines d'application
 Détermination des facteurs d'isolation
 Utilisation des tableaux degrés-jour du Chapitre I, Bâtiment du Code de construction du Québec
 Détermination des exposants de formules
 Calculateur de pertes thermiques de la CMMTQ

MÉTHODOLOGIE D'ENSEIGNEMENT

Exposé théorique appuyé par une présentation PowerPoint
 Exemples et exercices complets sur le calcul des pertes thermiques

MATÉRIEL DIDACTIQUE

Document de référence inclus dans les frais d'inscription.
 Les participants doivent apporter une calculatrice.
 Le matériel didactique suivant vous est prêté pour la durée du cours :

- Détermination de la puissance requise des appareils de chauffage et de refroidissement résidentiels F280-M90.

Par ailleurs, si vous désirez vous procurer un exemplaire d'une publication pour votre usage personnel ou comme ouvrage de référence pour vos employés, vous pouvez en

faire l'achat en visitant le **catalogue de la CMMTQ** ou en communiquant avec nous au 514-382-2668/1 800 465-2668. Il est à noter que les frais relatifs à ces achats ne seront pas remboursables par le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le participant qui a assisté aux 2 jours de l'activité se voit remettre une attestation de participation.

SOUTIEN FINANCIER

Cette activité de formation est admissible au soutien financier offert par le **Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction** pour les tuyauteurs et les ferblantiers, sous réserve des conditions en vigueur.

Note : Cette activité de formation est un préalable pour demander l'accréditation de concepteur de systèmes géothermiques de la Coalition canadienne de l'énergie géothermique (CCEG).